

Gestion de Crise & Stratégies

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL



- Garantir la continuité du service public
- Accompagner les habitants et soutenir les acteurs socio-économiques
- Maintenir le bon fonctionnement de l'institution

Le 11 mars 2020, le Gouvernement annonçait le confinement de tout le territoire français en raison de l'épidémie de la Covid-19. La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, tout comme les autres établissements publics, s'est immédiatement adaptée à ce contexte de crise sanitaire.

Les équipes de la CACL en charge des services essentiels ont poursuivi leurs missions sans interruption afin d'adapter et garantir la continuité du service public.

Tous les services à la population ont fonctionné normalement : distribution d'eau potable, assainissement etc. Cependant, la collecte des déchets a connu quelques aménagements et les transports scolaire, urbain et périurbain, ont été suspendus.

Des mesures exceptionnelles ont également été mises en œuvre à l'initiative de la CACL et à la demande des maires.



SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

S O M M A I R E

Les mesures prises pendant le confinement

- Alimentation en eau potable de quartiers informelsP.4
- Mise en service anticipée du réseau d'eau potable de Risquetout OuestP.4
- Le Fonds d'Urgence Économique des Territoires de GuyaneP.5
- Distribution de paniers solidaires alimentairesP.6
- Sécurisation de la collecte des déchetsP.7

Les mesures prises après le confinement

- Plan de reprise du transport Agglo'busP.8
- Reprise des services de gestion des déchetsP.9
- Adaptation de l'accueil des usagers au siège de la CACLP.10
- Le Conseil Communautaire provisoireP.11



ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE QUARTIERS INFORMELS

À la demande des maires et des services de l'État, l'alimentation en eau potable de quartiers informels des six communes a été mise en place par la CACL :

- **La gratuité de ce service : une mesure exceptionnelle** pour limiter la propagation de la Covid-19.
- **31 sites concernés sur le territoire des 6 communes** : le coût pour la collectivité est estimé à 115 K€.
- **Une convention sur** le niveau de prise en charge par l'État de ces coûts **est en cours de négociation avec les services de l'État et la CACL.**
- Le maintien de la gratuité de l'eau doit faire l'objet d'échanges avec les maires.



INSTALLATION DE RAMPE D'EAU SUR L'UN DES SITES

MISE EN SERVICE ANTICIPÉE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE RISQUETOUT OUEST



RÉSEAU D'ALIMENTATION RISQUETOUT OUEST

Les habitants du secteur Risquetout Ouest, situé sur les communes de Montsinéry-Tonnégrande et de Macouria, ont bénéficié d'une mise en service anticipée du réseau d'eau potable.

Dans l'attente de la finalisation du raccordement du surpresseur électrique d'alimentation par EDF, certaines habitations ne bénéficient pas encore d'une pression optimale. Cependant, les bornes fontaines restent fonctionnelles jusqu'à la finalisation de l'opération.



LE FONDS D'URGENCE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES DE GUYANE

Un fonds d'urgence de 8,7 M € pour soutenir les TPE et PMI a été mis en place par la CTG et les EPCI de Guyane. La CACL participe à hauteur de 1,5M €.

1256 dossiers (soit 16,4 M € de prêts à taux 0) ont été traités avec diligence par le service de la CACL en charge du développement économique.

Deux mois après le lancement du dispositif, 919 dossiers concernaient le territoire de la CACL. 615 d'entre eux respectaient les critères définis par la CTG et les EPCI.

Collectivité Territoriale de Guyane
UNION EUROPÉENNE
RBTP GUYANE
mpi
Fipe
CCI GUYANE
www.fondsdurgence-guyane.fr
100 600
Facebook : CTGuyane
Twitter : CTdeGuyane

QUELQUES CHIFFRES SUR LES DOSSIERS INSTRUITS PAR LA CACL AU 30 JUIN :

- **Dossiers de demandes de prêts < ou = à 10 000 € (2 500 €, 5 000€ et 10 000 €) :**
283 dossiers soit 46% des dossiers réputés complets
- **Sur les 283 dossiers < ou = à 10 000 € :**
289 dossiers instruits, soit 100%
229 dossiers ont été transmis à la CTG
- **Au total, 265 dossiers transmis à la CTG dont 229 dossiers <ou= à 10 000 €**

596 dossiers sur 615 ont été traités. Ils sont instruits par une équipe de 6 collaborateurs qui a dû être renforcée en raison du nombre important de demandes sur une très courte période.



DISTRIBUTION DE PANIERS SOLIDAIRES ALIMENTAIRES

Les restrictions imposées par le gouvernement pour lutter contre la propagation du COVID-19 ont fragilisé des familles qui se trouvaient déjà dans des situations difficiles. L'une des mesures exceptionnelles mises en place par la CACL pour accompagner les habitants durant la période de crise, fut la distribution de paniers solidaires.

La collectivité a travaillé avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les associations des 6 communes pour identifier les familles bénéficiaires. Ainsi, 415 paniers solidaires ont été distribués aux familles par la CACL, en partenariat avec l'association Ti-Degra. Ces paniers étaient composés de denrées alimentaires de première nécessité d'une validité de 3 semaines.

Durant la distribution, le service Planification et Développement Social Territorial de la CACL communiquait aux habitants des astuces «antigaspillage» grâce à une meilleure lecture des dates limites de consommation des produits.

Nombre de paniers distribués :

100 Cayenne

60 Macouria

49 Matoury

47 Montsinéry-Tonnégrande

50 Rémire-Montjoly

36 Roura

415 paniers adaptés aux différentes cellules familiales.

**325 paniers de 10kg déjà distribués.
Montant de l'opération : 35 800€**



DISTRIBUTION DES PANIERS SOLIDAIRES ALIMENTAIRES - AVRIL 2020



SÉCURISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

La CACL a pris des dispositions particulières pour assurer la continuité du service de collecte tout en préservant le personnel.

- Bacs verts : adaptation de la collecte qui s'est effectuée de jour en adéquation avec les horaires aménagés de la décharge.
- Déchets verts et encombrants : maintien des services de collecte mensuelle conformément aux calendriers de collecte habituels.
- Bacs jaunes : interruption de la collecte pour assurer la sécurité des agents de tri non équipés de masques.
- Fermeture de la plateforme de Matoury et de la déchetterie de Rémire-Montjoly en raison des restrictions de déplacement de la population.



L'acquisition des équipements de sécurité appropriés et la mise en place de mesures pour assurer la reprise du service en toute sécurité, a permis le retour à la normale de l'ensemble du service et des structures.



PLAN DE REPRISE DU TRANSPORT AGGLO'BUS

Les transports en commun ont été suspendus jusqu'au 18 mai 2020. Pour assurer une reprise en toute sécurité au personnel et aux voyageurs, la CACL a mis en place des mesures permettant le respect de la distanciation sociale et l'information des obligations de tous.

5 dispositions majeures ont été actées lors d'un CHSCT* dédié à la reprise du trafic urbain :

- La pose d'un marquage au sol dans les bus pour accompagner l'usager dans le respect des règles de distanciation physique de 1 mètre.
- La réduction du nombre de places assises indiquée par des autocollants apposés sur les sièges interdits.
- Les processus de nettoyage et de désinfection des bus renforcés par la diffusion quotidienne d'un virucide à la fin des service de transport.
- La mise à disposition sur demande de gels hydroalcooliques dans les bus.
- La suspension de vente de tickets à bord pour limiter les contacts.



Une campagne de communication a été lancée pour informer les voyageurs des obligations et préconisations dans le bus. Des affiches d'information du Gouvernement et de la CACL ont été déployées partout sur le réseau, en télé et en radio.

595 téléchargements de l'application SMART'PASS depuis le déconfinement

30 Bus équipés



REPRISE DES SERVICES DE GESTION DES DÉCHETS

La réouverture des installations nécessitait des mesures d'hygiène et de sécurité particulières assurant aux agents des conditions de reprise adaptées et garantissant au public un accès sécurisé. En plus des mesures mises en place par les exploitants :

Pour l'ensemble des installations, des équipements ont été fournis aux agents : ils sont désormais équipés de masques FFP2, de blouses longues de protection et de visières. Les gants, déjà obligatoires pour les opérateurs de tri, sont renforcés.

Le nettoyage et la désinfection des locaux ont été intensifiés et du gel hydroalcoolique a été mis à disposition des agents.



DÉCHETTERIE :

- Mise en place d'une barrière à l'entrée du haut de quai pour filtrer les visiteurs.
- Limite du nombre de visiteurs admis simultanément sur la déchetterie. Nombre de véhicules autorisés et limité à 4 au lieu de 10 habituellement.
- A partir du 1er juin, mise en place du badge pour les professionnels déposant des déchets. En plus de réduire les contacts entre agents et professionnels, ce dispositif permet de contrôler la provenance des déchets, d'en favoriser le tri et la valorisation et de dématérialiser le règlement des dépôts payants pour les collectivités et les professionnels.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

- L'accès à la plateforme de compostage est individuel.
- Aménagement des horaires et vente en vrac uniquement à la réouverture.

Parallèlement, la collectivité a lancé une communication auprès du public, afin de rappeler aux habitants les gestes qui contribuent à protéger le personnel.





ADAPTATION DE L'ACCUEIL DES USAGERS AU SIÈGE DE LA CACL

Les agents en contact avec le public sont dotés de masques et de visières de sécurité.

Une signalétique a été mise en place afin de réguler les flux de circulation à la CACL et permettre le respect des distances physiques.

Lors de l'état d'urgence, l'accès du public dans les bureaux a été interdit. Des aménagements ont été effectués au niveau de l'accueil afin de recevoir le public dans le respect des règles de sécurité :

- Installation de 3 boxes supplémentaires et d'un 3ème téléphone à disposition des usagers pour joindre directement les services.
- Installation de panneaux en plexiglass ou en verre pour protéger des éternuements.
- Pose d'un marquage au sol indiquant le sens de circulation depuis l'accueil.
- Affichage des consignes permettant le respect des gestes barrières dans l'ascenseur, les salles de réunions, les toilettes...



CACL - Communauté d'Agglomération du Centre Littoral est en direct.

13 min • 🌐

Agglo en direct avec le service Mobilité !
Posez toutes vos questions en direct concernant la reprise du trafic urbain



J'aime



Commenter



Partager



ACCUEIL DE LA CACL



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROVISOIRE

Conséquence du report du second tour des élections municipales, le Conseil Communautaire est composé des nouveaux élus au premier tour et des élus de la dernière mandature.

Jusqu'au 15 mars 2020, il était composé de 30 élus issus des conseils municipaux des communes membres. En 2019, le nombre d'élus a été redéfini par la Préfecture : pour le mandat 2020-2026, ce sont 49 élus locaux qui s'installeront après le second tour. En attendant, pour assurer la continuité du fonctionnement de l'institution, la CACL a suivi les ordonnances du Gouvernement.

15 mars 2020

Premier tour des élections.

23 mars 2020

Le Président de la République promulgue la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

1^{er} avril 2020

Par Ordonnance du Conseil des ministres, la Présidente de la CACL exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant.

18 mai 2020

- Entrée en fonctions des conseillers communautaires élus lors du 1^{er} tour : Cayenne, Macouria et Montsinéry-Tonnégrande.
- La Présidente, les Vice-Présidents et les éventuels membres du Bureau sortants sont maintenus dans leurs fonctions.
- Pour les communes dans l'attente d'un second tour, Roura, Matoury et Rémire-Montjoly, les conseillers communautaires de la précédente mandature continuent de siéger.

Juin 2020

Un conseil communautaire mixte et transitoire est prévu par un arrêté préfectoral (097-CBC-20 du 04/06/20) qui :

- **désigne les élus en cessation de mandat :** la ville de Roura passe de 3 à 1 élu ;
- **appelle à siéger de nouveaux élus des conseils municipaux sortants :** 4 élus et 1 poste vacant pour la ville de Matoury qui passe de 7 à 12 élus et 4 élus pour la ville de Rémire-Montjoly qui passe de 5 à 9 élus.

Ce conseil provisoire siégera durant la période du 18 mai 2020 jusqu'à son renouvellement complet à l'issue du second scrutin.

Une ordonnance relative au fonctionnement et à la gouvernance des collectivités territoriales et de leurs groupements a été adoptée par le Conseil des ministres du 1^{er} avril. Elle comprend plusieurs dispositions visant à faciliter le travail des exécutifs et des assemblées intercommunales pendant l'état d'urgence sanitaire. Ordonnance n° 202-391 du 01 avril 2020



Présidente de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral :
Marie-Laure PHINERA-HORTH

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

4, Esplanade de la Cité d'Affaire
CS 36029 - 97 357 MATOURY CEDEX
Standard : 05 94 28 28 28

Connectez-vous !

www.cacl-guyane.fr



@CACLGuyane



@CACL_GUYANE



@CACLGUYANE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL
l'agglo